



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue mardi, le 25 juin 2019 au 247, rue Principale à Sainte-Monique, à 19h30 heures.

Assiste également à la séance, madame Amélie Dugré, CPA, CA, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### Sont présents :

Madame Denise Gendron	mairesse
Monsieur Vernhar Gervais	conseiller siège numéro 1
Madame Nathalie Chapdelaine	conseillère siège numéro 2
Madame Sylvie Laplante	conseillère siège numéro 3
Monsieur Michel Veilleux	conseiller siège numéro 4
Monsieur Claude Lemire	conseiller siège numéro 5
Monsieur Gilles Montembeault	conseiller siège numéro 6

Tous les membres présents forment quorum sous la présidence de madame Denise Gendron, mairesse.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance débute par un mot de bienvenue par la mairesse.

### **2. CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires relatives à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse rappelle que tous les conseillers ont reçu l'ordre du jour au moins 72 heures à l'avance. Ils déclarent l'avoir lu.

#### [Résolution 2019-06-106](#)

Sur proposition de madame Nathalie Chapdelaine, appuyée par madame Sylvie Laplante, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### 4. ADMINISTRATION

- A) EMBAUCHE INSPECTEUR MUNICIPAL
- B) EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE SUPPLÉMENTAIRE EN ADMINISTRATION
- C) PLAINTÉ AUX NORMES DU TRAVAIL – MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ SENC
- D) CIRCULATION À DEUX SENS LORS DES TRAVAUX SUR LES CHEMINS SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

### 4. ADMINISTRATION

#### a) EMBAUCHE INSPECTEUR MUNICIPAL

#### Résolution 2019-06-107

**CONSIDÉRANT QUE** le poste d'inspecteur municipal est vacant depuis le 26 avril 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à une procédure d'embauche en bonne et due forme et que le candidat retenu a manifesté son intérêt à travailler pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Veilleux, appuyée par monsieur Claude Lemire, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

**NOMINATION** - Le conseil nomme monsieur George Normand, inspecteur municipal principal.

**CONDITIONS DE TRAVAIL.** Les conditions de travail et sa rémunération sont déterminées dans le contrat de travail signé aujourd'hui.

Adoptée.

#### b) EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE SUPPLÉMENTAIRE EN ADMINISTRATION

#### Résolution 2019-06-108

**CONSIDÉRANT QUE** la charge de travail au bureau municipal est importante;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale doit constamment choisir les tâches à effectuer en priorité afin de ne pas affecter la qualité du service offert aux citoyens;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de partager certaines tâches administratives avec une ressource supplémentaire à raison d'une journée par semaine ou plus, selon les besoins;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Nathalie Chapdelaine, appuyée par monsieur Vernhar Gervais, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

**EMBAUCHE** - Le conseil mandate madame Sylvie Charbonneau à titre d'assistante à la direction générale

**CONDITIONS DE TRAVAIL** - les conditions de travail et sa rémunération sont déterminées dans le contrat de travail signé aujourd'hui.

**MONTANT** – pour cette première étape, le montant budgété par le Conseil est de **QUATRE MILLE DOLLARS (4 000\$)**, incluant les déductions à la source.

Adoptée.

### c) **PLAINTÉ AUX NORMES DU TRAVAIL – MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ SENC**

#### Résolution 2019-06-109

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu deux plaintes en vertu de l'article 124 de la Loi sur les normes du travail concernant un congédiement sans cause juste et suffisante.

**CONSIDÉRANT QU'**une compensation financière est réclamée pour cette raison;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire contester cette réclamation;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Michel Veilleux, appuyée par madame Sylvie Laplante, il est résolu À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

**CONTESTATION** – la Municipalité est autorisée à contester la réclamation et la plainte en vertu de l'article 124 de la Loi sur les normes du travail;

**MANDAT** – le mandat est donnée à Me Kathleen Rouillard de la firme Bélanger Sauvé SENC de contester les plaintes déposées contre la Municipalité en vertu de l'article 124 de la Loi sur les normes du travail et toute autre procédure relativement ou en lien avec ces plaintes;

Adoptée



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### d) CIRCULATION À DEUX SENS LORS DES TRAVAUX SUR LES CHEMINS SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE

#### Résolution 2019-06-110

De nouvelles informations reçues entraînent le report de ce point à une séance ultérieure.

#### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne se trouvant dans la salle, le point est fermé.

#### 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

#### Résolution 2019-06-111

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de madame Nathalie Chapdelaine, la séance est levée à 19h56.

Adoptée

  
\_\_\_\_\_

Denise Gendron  
Mairesse

  
\_\_\_\_\_

Amélie Dugré, CPA, CA, MBA  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

La Mairesse est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Par sa signature, la mairesse scelle et exécute toutes et chacune des résolutions et règlements inscrits dans le présent procès-verbal.

  
\_\_\_\_\_

Denise Gendron  
Mairesse